

Distr.
GENERALE

A/48/121
29 mars 1993

ORIGINAL : FRANCAIS

Quarante-huitième session
Point 61 de la liste préliminaire*

ARMES CHIMIQUES ET BACTERIOLOGIQUES (BIOLOGIQUES)

Lettre datée du 25 mars 1993, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
de l'Algérie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration faite par le Ministre des affaires étrangères de l'Algérie lors de la cérémonie de signature de la Convention sur les armes chimiques le 14 janvier 1993 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre, accompagnée de la déclaration en annexe, comme document officiel de l'Assemblée générale au titre du point 61 de la liste préliminaire.

L'Ambassadeur,

Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Rabah HADID

* A/48/50.

ANNEXE

Déclaration faite à Paris le 14 janvier 1993 par le Ministre des affaires étrangères de l'Algérie lors de la cérémonie de signature de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction

L'Algérie a apporté sa modeste contribution à l'élaboration de la Convention qui est soumise aujourd'hui à la signature et dont la conclusion a nécessité des efforts considérables de la part de pays appartenant à tous les continents et représentant tous les courants politiques, culturels et de niveaux de développement économique et social différents.

L'Algérie partage l'opinion des délégations qui ont souligné l'importance historique de cette convention. De même qu'elle espère que la communauté internationale, à travers cette convention, aura réalisé effectivement un saut qualitatif majeur et franchi une étape importante vers l'élimination complète des armes de destruction massive. De sorte que nous aurons réalisé une oeuvre authentiquement universelle assumant les mêmes droits, imposant les mêmes obligations et garantissant une sécurité égale pour tous.

L'Algérie espère aussi que les engagements au titre de la Convention en matière de coopération et d'aide aux pays en développement ne resteront pas de vaines promesses.

Cependant, certaines parties continuent de nourrir des réserves à l'égard de la Convention, parce qu'elles considèrent que leurs intérêts légitimes ne sont pas suffisamment pris en considération. C'est ainsi que les pays arabes ont exprimé pour leur part leurs craintes, leurs doutes et leurs revendications, notamment à l'occasion de la Conférence de Paris de 1989 et de la présentation de la présente Convention devant la quarante-septième session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies.

Nul ne peut ignorer ou nier qu'au Moyen-Orient, un pays, et un seul, détient un arsenal d'armements nucléaires, biologiques et chimiques et que ce même pays n'adhère à aucun traité international et persiste dans son refus de soumettre ses installations à tout contrôle international.

Il s'agit là d'une situation que les pays arabes ne peuvent ni tolérer ni accepter qu'elle soit passée sous silence et cela, quels que soient le lien et le contexte où sont débattues les questions de sécurité et de désarmement.

Qu'ils soient présents ou non à Paris, les pays arabes sont unanimes pour exiger qu'au niveau de leur région la question des armes de destruction massive fasse l'objet d'une approche globale.

Dans ce contexte, le Secrétaire général de la Ligue des Etats arabes a adressé des lettres au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et au Ministre d'Etat, Ministre des affaires étrangères de la République française, réaffirmant la position constante des pays arabes. L'Algérie exprime, à cette occasion, son appui ferme et sans équivoque.

Elle réaffirme, en particulier, son adhésion à la résolution de la Ligue des Etats arabes No 5232 de septembre 1992 par laquelle le Conseil de la Ligue souligne : "son attachement à la création au Moyen-Orient d'une zone exempte de toutes les armes de destruction massive, qu'elles soient nucléaires, biologiques ou chimiques, comme la voie la meilleure pour garantir la sécurité de l'ensemble des pays de la région".
